

Comité d'accompagnement du projet « Bee Wallonie » PV de la réunion du 12-03-2019 - Version 3

- Annexe(s) :**
- diaporama de présentation ;
 - « Quel futur pour l'apiculture ? » - Début d'une synthèse d'une enquête menée par Agnès FAYET auprès de jeunes apiculteurs ;
 - calendrier prévisionnel des actions 2019.

Annexes disponibles sur le site beewallonie.be : <http://www.beewallonie.be/reunions-du-ca-bee-wallonie/documents-ca-12-03-19/>

Présent(e)s : Agnès Beulens (AB), Etienne Bruneau (EB), Jean-Marc Cheval (JMC), Michel De Proft (MDP), Noémie El Agrebi (NEA) remplace Claude Saegerman, Agnès Fayet (AF), André Fontignie (AFo) remplace Jocelyne Collard, Catherine Génereux (CG), Louis Hautier (LH), Julien Jeuniaux (JJ), André Jusseret (AJ), Jean Laroche (JL), Maximilien de Nève (MdN) remplace Jean-Luc Strebelle, Steve Podevyn (SP), Laetitia Van Roos (LVR).

Absents : Michel Bierna, Albert Maréchal.

Excusé(e)s : Etienne Branquart, Jocelyne Collard, Mathilde Dernivois, Layla Saad, Claude Saegerman, Noa Simon, Jean-Luc Strebelle.

La réunion commence à 14h20. Introduction par JMC. 2019 est la 3^{ème} année de mise en application de la convention cadre qui prend fin en 2021. Tour de table de présentation. Un représentant du projet « VSH » devrait dorénavant faire partie du Comité. Il sera invité à la prochaine réunion. Approbation du PV de la réunion du 26/10/2018.

Points divers à ajouter à l'ordre du jour :

- suite à la dernière réunion du Comité stratégique du Programme Miel européen, modalités de mise à disposition de l'information pour la revue « L'apiculture en Wallonie » ;
- meilleure visibilité des projets soutenus par la région (rassembler les infos sur les différents projets subsidiés et les rendre homogènes).

NEA présente les résultats des projets Bee Best Check (impact des pratiques apicoles) et Bee Tox Check (analyse des contaminants dans la cire). Les résultats ne sont pas encore publiés. Pas de date précise prévue. À l'issue de la présentation, JMC déclare que la RW a l'intention de mettre en place un label de qualité des cires.

Volet 1 - « Soutien et développement du secteur apicole »

AF présente les résultats des **activités du volet 1**.

Axe I - Évaluation du secteur

Mise à disposition de deux synthèses :

- « L'apiculture wallonne 2017-2018 » qui présente une photographie du secteur. Il manque quelques données comme par exemple les résultats de la campagne de dénombrement des ruches 2018 qui n'a pas été communiquée à la date du 6 mars 2019. Listes à mettre en annexe (demande de MdN).
- « L'apiculture wallonne - indicateurs 2018 » qui inclut les principaux graphiques et infographies disponibles.

Les deux documents sont disponibles sur le site beewallonie.be ainsi que de nombreuses autres données qui ont été ajoutées sur le site (infographies, supports de communication). Des formulaires d'enregistrement en ligne sont en cours de construction pour permettre une mise à jour simplifiée des données des sections et formateurs/conférenciers.

JMC présente l'objectif défini par le Ministre de mettre en place un **Plan stratégique** pour analyser les perspectives à 10 ans pour le secteur apicole. À définir :

- la photographie du secteur ;
- les atouts et faiblesses du secteur, les opportunités, les menaces ;
- les besoins ;
- les axes d'amélioration et de développement ;
- les actions concrètes à mener et leur budgétisation.

LVR précise qu'il s'agit de croiser les actions, de trouver des synergies à mettre en place (recherche, encadrement, promotion...).

Les synthèses présentées donnent déjà une idée de la réalité présente. EB ajoute qu'il serait nécessaire d'ajouter une dimension socio-économique et d'inclure les informations sur le flux du marché. Des outils comme l'ActuApi 75 qui présente le résultat des conférences participatives dans une section de chaque province est à ajouter aux éléments permettant de déterminer les besoins des apiculteurs. EB, partie prenante dans le projet avec le Programme Miel, résume les résultats des considérations des apiculteurs : qualité de l'environnement, pratiques apicoles et disponibilité des solutions sanitaires pour les colonies. AF présente aussi le début d'un travail de consultation mené dans un groupe Facebook avec un panel de jeunes apiculteurs (voir annexe). Quelques points de convergences entre les deux exercices de consultation. Travail à poursuivre. Pour JMC, il est à poursuivre à plus grande échelle. AF : nécessité de trouver une méthodologie non chronophage. LVR propose de communiquer le canevas des questions à poser aux membres des filières de producteurs (cf. Collège des producteurs). Elle remarque aussi que n'émerge pas la notion de produit apicole. LH ajoute que, dans la perspective de la définition d'une filière, il serait bon d'ajouter les arboriculteurs et les fructiculteurs. LVR ajoute qu'il faut profiter et soutenir les mesures agro-environnementales pour ne plus disséminer l'argent mais regrouper les forces. Pour SP, une bonne question à se poser est : Quels sont les besoins pour faire évoluer l'apiculture de loisir actuellement pratiquée en majorité en région wallonne, vers une apiculture professionnelle ? Il faudrait accompagner et soutenir les apiculteurs prêts à se développer. A la question « qu'est-ce qu'une filière ? », JMC répond qu'il s'agit d'un ensemble de maillons qui interagissent. L'apiculture est une micro-filière (marchands de matériel, apiculteurs, consommateurs). Pour EB, il faudrait intégrer les importateurs : la Belgique est le 3^e importateur européen de miel. JMC précise que la Belgique est une plaque tournante pour l'import - export du miel, comme pour de nombreux autres produits.

Question de l'enregistrement à l'AFSCA et du dénombrement qui sont plébiscités par les jeunes apiculteurs. Pour EB, il faut changer le système mis en place qui a montré ses limites. JMC parle de rendre obligatoire le dénombrement des ruches par arrêté gouvernemental. Pour MdN, l'AFSCA ne devrait pas jouer le rôle d'empêcheur de tourner en rond. Discussion sur l'implication maladroite de l'AFSCA dans l'affaire du miel contaminé (F.Herbots).

Comment procéder pour arriver à l'objectif de Plan stratégique demandé par le Ministre ?

Réponse de JMC : Dans un premier temps (et à court terme), produire un état des lieux (ce qui a été globalement fait) intégrant le marché global du miel, les flux, un parallèle avec le marché international. Concernant l'évaluation des besoins, quatre sources de données sont actuellement disponibles : l'enquête relatée dans l'ActuApi 75, élargie, l'enquête impliquant les jeunes apiculteurs, les orientations données par le Comité stratégique lié au programme cofinancé par l'UE, les indications fournies par la communauté scientifique en relation avec les problèmes de dépérissement des abeilles. D'autres sources peuvent être ajoutées.

L'élaboration du plan stratégique est confiée à Bee Wallonie. Le travail sera suivi et guidé par son comité d'accompagnement, éventuellement élargi (AFSCA par ex.) en fonction des questions qui se

poseront.

Axe II – Formation

AF présente ensuite rapidement le nouvel Espace abeilles qui devient une banque de ressources didactiques (photos, films, pdf) : convergence du travail réalisé. L'outil sera présenté à la prochaine réunion des ruchers écoles prévue le 10 mai. Seront aussi présentées à cette réunion l'InRuche, « ruche connectée dédiée à la pédagogie de l'abeille » par Xavier Merveille et JMC « comment bien remplir une déclaration de créance ».

De nouvelles vidéos sont prévues et seront tournées la semaine du 1^{er} avril :

- **la conduite d'une ruche divisible** – avec *Jean-Robert DeLlège* ;
- **la chaîne de production de la cire (du cadre à la cire gaufrée)** – avec *Damien Babilon* ;
- **la production de pollen** – avec *Damien Babilon* ;
- **la production de propolis** – avec *Damien Babilon*.

Le budget (4.570 €) est pris sur la ligne « sous-traitance » :

3.910 € -> budget 2018

660 € -> budget 2019

AF présente aussi l'évaluation budgétaire d'un projet de vidéo d'animation mettant en lumière le passé, le présent et le futur de l'apiculture wallonne. Budget évalué / devis reçus à 4450 à 5112 € pour 1 à 2 minutes d'animation. Projet intéressant mais non prioritaire (JMC).

Axe III – Information

AF présente les différentes réalisations dans le contexte de l'information (publications/blog/newletter). Les fiches (à caractère pédagogique) seront valorisées sur espace abeilles. Elle rappelle la synergie avec Sabine Malfait dont la prestation sort du Programme Miel (comme décidé par le Comité stratégique) en juin prochain. À cette date, c'est donc le budget privé du CARI qui prendra en charge la mise en forme de certains des supports d'information du projet Bee Wallonie.

Axe IV – Développement du secteur

Deux réunions ont eu lieu pour évaluer une réorientation des moyens disponibles à l'APAQ-W pour promouvoir les produits de la ruche. Jusqu'alors, les moyens étaient plus ou moins concentrés sur l'édition d'étiquettes et la diffusion des couvercles Perles du Terroir. LVR précise qu'il reste du stock : environ 36.000 couvercles (la moitié utilisé par le CARI - EB) et que son prédécesseur a recommandé 50.000 bandelettes « Mille saveurs - Mille couleurs ». La question de l'IGP est soulevée puisque le Ministre a précisé son intention de valoriser l'IGP. JMC rappelle que le seul point bloquant est lié à la notoriété de la dénomination « miel wallon » et qu'il a demandé à PROMIEL depuis 2014 de communiquer à ce sujet. SP répond que chez PROMIEL 50 % des membres ne sont pas d'accord avec le projet IGP. Il indique que tous les membres de l'ASBL Promiel ne partagent plus le même enthousiasme par rapport à l'IGP : le dossier traîne depuis plus de 20 ans et les apiculteurs ont changé depuis, leurs priorités également (mortalités des abeilles, présence de pesticides dans les miels, etc;) Actuellement 22 membres dans l'ASBL, pour 5 tonnes produites sous la marque "Perle du terroir". Certains craignent que l'IGP ne discrédite les miels non labellisés qui sont vendus sous forme semi-fluide ou liquide. L'analyse de la texture et son interprétation en relation avec la qualité du miel posent problème (test du pénétromètre) est à revoir, re-travailler.

Tous les membres qui continuent à croire en l'IGP indiqueront sur leurs pots la mention "MIEL Wallon"

dès cette année 2019. Il est cependant nécessaire, afin d'asseoir la notoriété du miel wallon, d'ouvrir aux autres apiculteurs wallons (hors Promiel) la possibilité d'indiquer la mention miel Wallon sur leurs pots, un plan communication sur l'IGP doit donc envisager cette année.

L'analyse de la texture et son interprétation en relation avec la qualité du miel posent problème. Certains craignent que l'IGP discrédite les miels non labellisés. JMC répond que la démarche « IGP » et toutes les tentatives qui ont précédé ont débuté il y a deux décennies et qu'elles sont portées depuis le début par l'a.s.b.l PROMIEL. Les réticences aujourd'hui rapportées ne sont jamais parvenues à l'oreille de l'administration. Y a-t-il eu un problème de communication au sein de PROMIEL ? Le cahier des charges découle de celui de la marque collective privée « Perle du Terroir » avec un accent mis sur la tartinabilité. Cette caractéristique découle d'un savoir-faire spécifique développé par les Wallons face aux problèmes de texture et de cristallisation que présentent la majorité de leurs miels. Cette spécificité liée au terroir (naturel et humain) est nécessaire pour fonder l'IGP aux yeux de la Commission européenne. L'IGP présente une spécificité (la tartinabilité) mais n'est pas nécessairement synonyme de produit de qualité « supérieure », cette notion étant laissée à l'appréciation de chaque consommateur. La promotion de l'IGP « Miel wallon », comme de toutes les autres IGP, sera élaborée dans cet état d'esprit, et il ne devrait pas être fait d'ombre aux autres miels, au contraire. Il est précisé que seul un label officiel (label au sens propre) donne droit à des aides publiques, notamment en termes de promotion. L'IGP est la voie qui a été imaginée après de nombreuses tergiversations pour officialiser le cahier des charges « Perle du Terroir ». Enormément d'énergie a été consacrée à l'élaboration de ce dossier. Il est demandé à l'a.s.b.l. de se positionner clairement sur la continuation ou l'arrêt de la démarche. JJ indique que l'IGP n'intéresse pas que les membres de PROMIEL. La présentation de la démarche devrait faire l'objet d'une information large au sein du secteur et son potentiel d'utilisation devrait être évalué. JMC demande une promotion de la démarche dans le secteur et un WE du CARI consacré à la technologie du miel.

LVR présente les possibilités d'actions transversales pour promouvoir les produits de la ruche :

- #jucuisinelocal avec des capsules vidéo culinaires diffusées sur RTL-TVI incluant les produits de la ruche ;
- vidéos pour les réseaux sociaux (apiculture wallonne, technique de production, etc.) ;
- aide aux collations/santé dans les écoles : les produits de la ruche en 2020-21 ;
- appui à la communication pour l'organisation du Concours Miel (Ambassadeurs du goût de l'APAQ-W).



AF a eu contact avec le Collège des producteurs pour fournir et valider des informations.

Axe VI – Aide au secteur

AF présente rapidement le bilan final de l'aide directe au secteur : 20 associations aidées en 2017 et 17 en 2018 auxquelles il faut ajouter le reliquat de 1.613,87 € investi dans un projet de rucher de développement pour Arista Bee Research Belgium. Le montant est complété de 970,76 € sur le budget 2019. Reste donc 9.029,24 € pour le secteur en 2019. Des propositions sont faites: muselières en bois anti-frelon asiatique (pour les sections) ou binoculaire pédagogique (pour les ruchers écoles). Cette dernière proposition semble rencontrer l'intérêt. JMC demande une évaluation financière d'un binoculaire pédagogique muni d'une caméra (proposition de LH).

Ruchers tampons - Dans le formulaire d'évaluation Excel, le « Rapport d'activités » a été adapté. L'exercice d'évaluation 2018 est en cours. Il faudra s'attendre à devoir récupérer du matériel dans les ruchers tampons qui ne répondent pas aux évaluations et ce depuis le début.

Tableau des tâches volet 1

Objet	Action	Responsable	Deadline
Information	Page « Projets » à ajouter au site pour améliorer la visibilité des soutiens de la RW	AF	Prochain CA
Aide matérielle au secteur	Investissement 2019 – autres propositions + vérifier prix binoculaire pédagogique avec caméra	AF	Prochain CA
Matériel d'information	Fiches (prototypes)	AF	Non défini
Ruchers tampons	Evaluation 2018	AF	Non défini
Ruchers tampons	Réunion annuelle		
Ruchers écoles	Organiser la réunion des ruchers écoles	AF	Mai
Promotion des produits	Suivi de la révision des actions de promotion. Voir avec LVR / canevas des questions à poser aux membres des filières de producteurs	AF	Non déterminé
Professionnalisation / appui technique	Réunion avec les responsables de la Direction des structures agricoles	AF - JMC	ASAP
Plan stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 1. la photographie du secteur ; 2. les atouts et faiblesses du secteur, les opportunités, les menaces ; 3. les besoins ; 4. les axes d'amélioration et de développement ; 5. les actions concrètes à mener et leur budgétisation. 	AF avec appui de JMC et EB (Programme Miel)	ASAP point 1 et 2
Légende couleurs	À faire	En cours	Fait

Faute de temps, le calendrier prévisionnel des actions à mener en 2019 du volet 1 n'est pas validé en séance.

Volet 2 - Santé de l'abeille, agriculture et environnement

Axe I - Monitoring des dépérissements et suivi sanitaire

Etant donné le congé de maladie de Noa SIMON, le CRA-W a pris en charge l'élaboration du questionnaire COLOSS 2018-2019 pour la partie francophone. Le questionnaire sera prêt pour la fin mars-début avril. Il sera mis en ligne via un formulaire « lime survey ». Le questionnaire va être allégé en limitant le nombre de questions supplémentaires à COLOSS. Il est demandé aux sections de diffuser largement ce questionnaire. Les résultats obtenus de cette enquête permettront de communiquer des chiffres quant à la situation des mortalités en Wallonie. De plus, ils seront comparés aux observations réalisées dans les projets BEESYN et PolBEES.

À faire : lancement de l'enquête COLOSS 2018-2019

Au niveau des pertes hivernales, il y a eu deux signalements à ce jour : Clavier et Ghoy (Rucher de Julien Jeuniaux, 48 colonies). Afin d'étudier la cause de ces pertes, des analyses pourraient être réalisées sur ce matériel. L'AFSCA a déjà réalisé sur le rucher de Ghoy des analyses sur des abeilles, mais rien n'a été détecté mis à part un herbicide. Il est à déplorer qu'aucune analyse n'ait été faite sur le miel, le pollen et la cire. Toutefois, Julien a conservé ces matrices au congélateur ainsi que des abeilles collectées directement après la constatation des faits. Les matrices disponibles seront analysées afin de mieux comprendre ces cas de mortalité.

*** À faire : analyse des matrices disponibles des ruches mortes***

Axe II - Prophylaxie, suivi des espèces invasives et lutte contre les prédateurs

Neutralisation des nids de frelon asiatique

Au total, 33 interventions ont été réalisées en 2018 : 19 en Wallonie, 2 à la frontière française et 12 en Flandre. Suite au dernier comité d'accompagnement, une carte dynamique¹ a été mise place afin de suivre la progression du frelon tant au niveau des observations validées par la CiEi que des neutralisations de nids. Du côté flamand, des observations ont été réalisées à proximité de Maastricht. En 2019, une carte unique pour toute la Belgique devrait être disponible et facilitera la lutte sur l'ensemble du territoire.

Les nids neutralisés en 2018 sont sur tous types de support (arbres, haies, abri, croix, bâtiment ...) et à différentes hauteurs. Lors de la recherche des nids, il ne faut se restreindre à la cime des arbres.

On peut déplorer le signalement tardif de certaines observations par peur de signaler la présence dans un rucher.

Sélectivité du piégeage de printemps

La sélectivité du piégeage de printemps pose toujours question. En 2018, le printemps « explosif » au niveau des ressources n'avait pas permis de capturer des frelons avec les pièges Veto Pharma et bouteilles. Cette année, deux autres modèles de pièges, Red trap et Belgian trap, vont être testés au niveau de leurs sélectivités. Ils seront placés dans les zones où des observations ont été réalisées et où des nids ont été neutralisés. Ces pièges seront relevés au minimum une fois par semaine. Au niveau des appâts, différentes substances seront testées comme du candi, des mélanges à base de grenadine.

*** À faire : mise en place du test de sélectivité***

Suite à la dernière réunion du Comité miel, EB rapporte que de nombreux apiculteurs ont investi dans des pièges et les placeront cette année. Il se pose la question de l'information du monde apicole vu que du piégeage tous azimuts risque de se produire ce printemps. Il est clair que piéger dans toute la

¹ <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/>

Wallonie n'a pas de sens et risque d'engendrer des effets pervers (destruction de fondatrices d'espèces non cibles). Il faut prioritairement piéger dans les zones où des nids ont été détectés et dans un rayon de 10 km au maximum par rapport au nid neutralisé. Pour les apiculteurs qui piégeront, il sera demandé de communiquer les captures de frelon asiatique et d'insectes non ciblés afin de capitaliser ces observations.

*** À faire : information du monde apicole sur le piégeage de printemps via butine info***

Axe III - Suivi des contaminants environnementaux

CIPAN

Suite à la « note verte » (injonction du Ministre COLLIN) du 29.06, il nous était demandé d'étudier l'impact sur la physiologie des abeilles et l'hivernage des colonies. Dans ce but, des colonies du CARI ont été transhumées sur 7 champs de moutarde et seront comparées à des colonies situées dans les ruchers du CARI. Des prélèvements d'abeilles, de pollen, de miel ont été réalisés sur celles-ci et seront analysés. Toutes les colonies ont hiverné et seront visitées à la prochaine période de beau temps. Parallèlement, des prélèvements sur 55 sites ont été réalisés afin de mesurer le niveau de contamination par les pesticides. Ces prélèvements ont déjà été broyés (+/- 15min par échantillon) et sont prêts pour l'analyse de résidus. Pour chacun de ces prélèvements, une enquête est menée chez l'agriculteur pour connaître les produits appliqués. Il est parfois difficile de retrouver l'agriculteur qui a cultivé la terre et peut s'avérer à véritable jeu de piste particulièrement chronophage.

*** À faire : poursuivre les travaux initiés (enquêtes, analyses de résidus...)***

Contamination du miel au fluazifop

Du miel provenant d'un rucher de Gembloux a été contaminé par un herbicide, le fluazifop au printemps 2018. L'AFSCA a saisi tout le lot de miel. Plusieurs hypothèses ont été formulées. Les champs pouvant être à l'origine de cette contamination ont été identifiés dans un rayon de 3km. Une enquête doit être encore menée par la DGO3 pour connaître les traitements. ***Enquête à mener***

Plus largement on peut se poser la question : est-ce une contamination accidentelle ou ces contaminations sont-elles plus fréquentes ? Pour y répondre, les miels des ruchers aux alentours de ce rucher contaminé devraient être analysés. ***Analyse du miel des ruchers environnants***

Plus largement, une recherche devrait être menée pour connaître la fréquence de contamination du miel par les pesticides. Elle permettra aussi de mieux comprendre les sources de contamination et d'identifier des pratiques agricoles à risque. Afin d'éviter pour les apiculteurs tout problème avec l'AFSCA, une demande sera faite en expliquant le cadre de cette recherche. Des démarches sont également en cours pour que les contaminations détectées par l'AFSCA soient signalées à la DGO3. *** À faire : demande au research contact point de l'AFSCA au niveau des notifications de contaminants***

Ce problème de pollution environnementale est déplorable pour le secteur apicole. EB souligne que ce n'est pas acceptable que le producteur qui a son miel contaminé soit pénalisé alors qu'il n'y a aucune responsabilité dans cette contamination. Il faudrait que les autorités couvrent. Par exemple, une taxe pourrait être prélevée afin d'alimenter un fonds qui indemniserait les apiculteurs.

Il apparait également qu'une réunion devrait être organisée avec l'AFSCA à ce sujet, mais aussi pour aborder d'autres problématiques auxquelles le secteur est confronté comme la déclaration.

Budget analyse des contaminants

Vu que le budget pour les analyses de contaminants 2018 a été reporté à 2019, le budget disponible est de 50 000 EUR. Il sera utilisé pour terminer les travaux sur les CIPAN, analyser les échantillons de miel dans le cas du fluazifop et du miel collecté dans le cadre de PolBEES ainsi que ceux provenant des cas de dépérissement non expliqués. *** A faire : appel d'offres pour les différentes analyses***

Le solde des 7 000 EUR (salaire de Noa non consommé par la participation d'AF à Apimondia) permettra de réaliser des analyses palynologiques sur les miels contaminés afin d'identifier les sources potentielles de contamination.

Axe V - Pratiques agricoles et apiculture

Une réflexion sur la nouvelle PAC post 2020 a été lancée par la DGO3 par des réunions d'experts pour imaginer des pistes de soutien à notre agriculture qui permettraient, notamment, d'améliorer la situation des pollinisateurs. Des mesures seront proposées en matière d'abeilles.

Durant les prochaines semaines, plusieurs interventions seront réalisées dans le milieu agricole afin de les sensibiliser aux pollinisateurs (CETA, formation Natagriwal, coopérative Biogaz Haut Geer...).

Programme 2019 – Volet 2 Santé de l'abeille, agriculture et environnement

Le programme 2019 proposé est validé à l'unanimité par le comité d'accompagnement de Bee Wallonie.

Il est à noter qu'au niveau du frelon asiatique, une demande d'un engagement a été introduite à la CiEi afin d'assurer à la fois la formation des pompiers et les neutralisations et le reporting, conseiller le monde apicole.

Tableau des tâches volet 2

	Action	Responsable	Deadline
2.1 Monitoring des déperissements et suivi	Lancement de l'enquête COLOSS 2018-2019	LH & GSM (CRA-W)	Début avril
	Analyse des matrices disponibles des ruches mortes	LH	cf appel d'offres
2.2 Prophylaxie, suivi des espèces invasives et lutte contre les prédateurs	Test de sélectivité	LH	Fin mars
	Information du monde apicole sur le piégeage de printemps via butine info	LH	Fin mars
2.3 Suivi des contaminants environnementaux	Poursuivre les travaux initiés sur les CIPAN (enquêtes, analyses de résidus...)	LH	Automne 2019
	Enquête à mener sur la contamination au fluazifop	JMC	
	Analyse du miel des ruchers environnants	CARI	ASAP
	Demande au research contact point de l'AFSCA au niveau des notifications de contaminants	JMC	

	Appel d'offres pour les différentes analyses	EB & LH	Fin avril
--	--	---------	-----------

Points divers

Points divers prévus

Point Divers 1 : Layla Saad nous a signalé le cas de conscience des pompiers obligés à détruire des nids d'abeilles avec autorisation de la police. Une collaboration des apiculteurs seraient bienvenue : liste d'apiculteurs prêts à se déplacer pour récupérer les essaims à signaler aux Communes Maya. Si impossibilité de le faire, destruction.

Point Divers 2 : l'utilisation d'une partie du budget du volet 2 (salaire de Noa Simon en congé maladie) pour couvrir l'événement de septembre : Apimondia à Montréal. Les thèmes abordés sont ceux des préoccupations apicoles d'aujourd'hui. EB et JMC précisent la proximité de l'apiculture canadienne avec l'apiculture européenne/belge. La participation d'AF est évaluée à +- 2.500 € pour couvrir l'événement. JMC se montre favorable. Aucun membre ne s'y oppose. La proposition est validée.

Points divers ajoutés

JMC aborde à la fin de la réunion les autres points divers ajoutés à l'ordre du jour suite aux demandes du Comité stratégique du Programme Miel:

- mise à disposition de l'information pour la revue « L'apiculture en Wallonie » : JMC rappelle que, depuis le début du projet « Bee Wallonie », les textes d'AF délivrés dans le cadre du projet sont disponibles pour l'entièreté du secteur sur simple demande. Le système, qui a relativement bien fonctionné jusqu'à présent, doit cependant maintenant être formalisé pour éviter tout malentendu futur. JMC relaie la demande des rédacteurs de la nouvelle revue, à savoir que l'information publiée dans Abeilles & Cie soit systématiquement mise à disposition en format brut de l'autre revue. Il précise à l'attention des demandeurs que la nouvelle revue, pour avoir du sens, ne doit pas simplement se superposer à Abeilles & Cie mais doit avoir son originalité propre, y compris sur le fond. Refus de la demande par EB (publications originales dans Abeilles & Cie, public différent). AF précise qu'elle accepte d'écrire à la demande pour la nouvelle revue (sujets, style et format adapté au contexte pour plus de pertinence). EB répond aux injonctions de MdN que ce n'est pas le CARI qui est responsable de l'échec du projet de revue commune. Le CARI s'est au contraire montré constructif mais sa proposition n'a pas été acceptée. MdN conteste parlant de proposition unilatérale et de prix de production fixé. Au vu de la tournure de la discussion et l'heure avançant, JMC organisera une réunion sur ce sujet qui fait polémique ;
- meilleure visibilité des projets soutenus par la Région : rassembler les infos sur les différents projets subsidiés dans un onglet dédié sur le site beewallonie.be. Harmoniser leur présentation. Compléter par une présentation, plus succincte, des projets soutenus par les deux autres Régions et par le Fédéral.
- harmonisation de la composition des comités d'accompagnement : pour JMC c'est déjà le cas plus ou moins. Il y a le problème de l'absentéisme (ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui représentent les structures apicoles). JMC rappelle le devoir de faire percoler objectivement l'information jusqu'aux apiculteurs.

Enfin, suite à la demande d'AB, le PV du Comité d'accompagnement devra dorénavant être rédigé et validé par les partenaires du projet et le représentant de la DGO3 dans les 15 jours suivant la réunion, pour être ensuite validé par les membres du Comité dans la semaine, le but étant de parvenir à une mise à disposition sur le site de Bee Wallonie endéans le mois suivant la réunion.

Faute de temps, le calendrier prévisionnel des actions à conduire en 2019 pour le volet1 n'est pas validé en séance. Il le sera par voie électronique.

JMC remercie les participants pour leur présence active au cours de cette longue réunion. Celle-ci se clôture à 18h45.